

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 10 juin 2014, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Madame la Mairesse Gisèle Fournier, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Jacques Séguin, Yves Wilson, Karina Séguin, Pierre Dubé et Denis Ranger, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

14-06-01 **Adoption de l'ordre du jour.**

Madame la Mairesse fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout au point divers du point : Offre d'asphalte par la compagnie Asphalte Trudeau Ltée..

14-06-02 **Approbation du procès-verbal.**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014 soit approuvé tel que présenté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de mai 2014 et approuvées par le conseil municipal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

14-06-03 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2014-06-10.

Demandes ou questions de l'assistance :

Monsieur Richard Guillotte demande si le conseil a pris une décision pour régler le problème d'eau sur son terrain. Monsieur le conseiller Yves Wilson répond que la Municipalité va procéder à l'installation d'un tuyau sous la route et d'un puisard sur son terrain afin de conduire l'eau de l'autre côté de la route. Monsieur Éric Dufresne demande si la Municipalité peut installer des dos d'ânes sur la rue Sainte-Anne afin de ralentir la vitesse des véhicules. Les membres du conseil suggèrent à Monsieur Dufresne de demander l'avis des résidents de la rue et d'en faire part au conseil municipal ultérieurement.

Points d'information générale.

Le directeur général et secrétaire-trésorier explique aux membres du Conseil et à l'assistance les points d'information reçus au cours du mois de mai 2014.

14-06-04 **Adoption du règlement numéro 311-2 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 311.**

ATTENDU QU'une copie du règlement numéro 311-2 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 311 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton adopte le règlement numéro 311-2

14-06-05 **Adoption du règlement numéro 312-1 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 312.**

ATTENDU QU'une copie du règlement numéro 312-1 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 312 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton adopte le règlement numéro 312-1

14-06-06 **Adoption du règlement numéro 313-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 313.**

ATTENDU QU'une copie du règlement numéro 313-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 313 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Wilson et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton adopte le règlement numéro 313-1

14-06-07 **Adoption du règlement numéro 314-3 modifiant le règlement de zonage numéro 314.**

ATTENDU QU'une copie du règlement numéro 314-3 modifiant le règlement de zonage numéro 314 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton adopte le règlement numéro 314-3

14-06-08 **Adoption du second projet de règlement numéro 314-4 modifiant le règlement de zonage numéro 314.**

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement numéro 314-4 modifiant le règlement de zonage numéro 314 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karina Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton adopte le second projet de règlement numéro 314-4

14-06-09 **Adoption du règlement sur les dérogations mineures numéro 335.**

ATTENDU QU'une copie du règlement sur les dérogations mineures numéro 335 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton adopte le règlement numéro 335.

14-06-10 **Congédiement du pompier Martin Courcy.**

ATTENDU les événements survenus lors de la pratique des pompiers du 13 février 2014;

ATTENDU la plainte déposée par un pompier à l'encontre de M. Courcy;

ATTENDU le témoignage de quatre pompiers et le rapport du directeur du service des incendies concernant lesdits événements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers de signifier son congédiement à M. Martin Courcy de la brigade des pompiers à temps partiel de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

14-06-11 **Engagement d'un sauveteur à la piscine municipale.**

Il est proposé par la conseillère Karina Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Lidia Séguin comme sauveteur pour la piscine municipale au taux de 15.00\$ l'heure pour un minimum de 20 heures semaine garanties.

14-06-12 **Engagement de monitrices pour le camp de jour.**

Il est proposé par la conseillère Karina Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Karolanne Leclaire et Angéline Lapointe comme monitrices pour le camp de jour de la Municipalité au salaire de 10.50\$/heure pour une semaine normale de 40 heures, sans minimum d'heure garantie.

14-06-13 **Avis de motion, règlement sur les oléoducs.**

La conseillère Karina Séguin donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté, pour adoption, un règlement portant sur les conditions d'installation d'un pipeline.

14-06-14 **Avis de motion, règlement fixant les frais d'administration pour les entraides incendie.**

Le conseiller Jacques Séguin donne avis de motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour adoption, un règlement fixant les frais d'administration exigibles lors d'entraide incendie

14-06-15 **Demande de dérogation mineure de M. Gilles Asselin.**

ATTENDU QUE Monsieur Gilles Asselin désire détacher la résidence lui appartenant, au 3408, 7^e rang, à Sainte-Justine-de-Newton, du lot 2 397 966, et ce, dans le but de vendre sa propriété tout en conservant sa résidence sur un emplacement de 5,000 mètres carrés;

ATTENDU QUE pour ce faire, Monsieur Asselin ne peut se conformer au règlement de lotissement municipal qui demande qu'un nouveau lot, sans service, doit avoir 45 mètres de frontage, dans un corridor riverain, la résidence se trouvant trop loin du chemin public;

ATTENDU QUE Monsieur Asselin demande à la Municipalité une dérogation mineure afin de lui permettre de faire un nouveau lotissement avec un frontage de 6,43 mètres.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni mercredi le 4 juin 2014 pour étudier cette demande.

ATTENDU QUE le C.C.U. est d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne porterait pas préjudice aux voisins immédiats et respecterait les objectifs du plan d'urbanisme.

ATTENDU QUE le C.C.U. recommande au Conseil municipal d'accorder cette dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Wilson et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton accorde une dérogation mineure à Monsieur Gilles Asselin afin d'autoriser un nouveau lotissement avec un frontage de 6,43 mètres.

Période des questions de l'assistance.

Les personnes présentes dans l'assistance posent des questions sur l'entretien de la piscine et la présence policière dans la municipalité.

14-06-16 **Offre d'asphalte de la compagnie Asphalte Trudeau Ltée.**

Il est proposé par le conseiller Yves Wilson et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre faite par M. Stéphane Bellefeuille, représentant de la compagnie Asphalte Trudeau Ltée pour la fourniture et la pose d'environ 200 tonnes d'asphalte sur le 7^e rang au prix de 100.00\$ la tonne, pour un montant ne devant pas excéder 25,000\$, taxes incluses.

14-06-17 **Levée de la séance.**

À vingt heures vingt (20h20) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Karina Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Mairesse

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Gisèle Fournier, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse